



APPEL D'OFFRES

FRANCO-JEUNES DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR

**SERVICES PROFESSIONNELS
POUR LA MISE EN PLACE D'UN ENVIRONNEMENT VIRTUEL
DANS LE MÉTAVERS**

PROJET L'ACADIE À L'ÈRE NUMÉRIQUE 2.0

Saint-Jean, T.-N.-L.; le 1^{er} mai 2024

Le genre masculin est utilisé dans le présent document afin d'alléger le texte.



Franco-Jeunes de Terre-Neuve et du Labrador (FJTNL) a pour mission d'offrir des expériences stimulantes et enrichissantes à la jeunesse d'expression française de la province. Le civisme et l'accès à la justice figurent parmi les pierres angulaires de l'éveil à la citoyenneté de la jeunesse. Des activités de rassemblement et de bouillonnement d'idées étaient organisées afin de répondre à un besoin d'échanger et de créer des liens entre les jeunes francophones et Acadiens, tout en donnant l'occasion aux jeunes âgés de 12 à 25 ans de vivre et se divertir en français.

1. OBJET

Objectif :

Dans le cadre du projet *l'Acadie à l'Ère du Numérique 2.0*, FJTNL souhaite répondre au besoin croissant des jeunes en compétences numériques, une exigence devenue la norme. L'objectif est de maximiser la participation des jeunes francophones et acadiens, en surmontant les obstacles liés à la distance et aux coûts de déplacement, notamment pour ceux qui résident en milieu rural. L'établissement d'un espace communautaire virtuel vise à ce à permette le rassemblement des jeunes ainsi que favoriser le développement de compétences numériques. Ce projet concerne les jeunes de la province, mais aussi plus généralement ceux des provinces de l'Atlantique.

Contexte :

Terre-Neuve-et-Labrador est géographiquement la plus grande province de l'Acadie, occupant 75% du territoire des provinces Atlantique. Elle est cependant la province la moins densément peuplée. Sa géographie se constitue d'une île, principal noyau de population avec sa capitale Saint-Jean, ainsi que d'une zone continentale, le Labrador regroupant seulement 5% de la population. Cette étendue géographique ne facilite pas les échanges même au sein de la province.

2. MANDAT DU PRESTATAIRE

Cet appel d'offres comporte deux volets.

Volet #1 : l'environnement virtuel

Création d'un espace virtuel dans le métavers avec 4 salles pour les différentes provinces de l'Atlantique. Cet espace doit être compatible avec des casques de réalité virtuelle et accessible à un grand nombre.

Le mandataire aura donc à :

- Proposer une ou plusieurs solutions de plateformes métavers
Ces plateformes devront:
 - o Permettre une gestion sécurisée des accès à la plateforme, et des accès individuels (personnalisés et sécurisés).
 - o Être compatibles avec les casques de réalités virtuels choisis ;
- Proposer une ou plusieurs propositions de casques de réalité virtuel
 - o Compatibles avec les plateformes proposées ;
 - o De tailles compatibles pour être utilisés par des jeunes allant de 12 à 25 ans ;

- Proposer un environnement espace virtuels chaleureux, permettant aux jeunes d'interagir entre eux via l'utilisation d'avatars personnalisés.
- Aussi il doit comprendre des espaces dédiés aux quatre organismes de jeunesse pan-atlantiques (JAFLIPE, FJFNB, CJPNE, FJTNL).

Volet #2 : la formation.

La prestataire doit proposer une offre de formation destinée aux jeunes des provinces atlantique ainsi qu'aux formateurs et collaborateurs dédiés à la jeunesse à travers la province. Cette formation se fera en ligne et devra permettre aux jeunes de comprendre l'utilisation de la plateforme mais aussi au personnel de la jeunesse d'éduquer à leur tour les jeunes à l'utilisation de la plateforme ainsi qu'aux casques de réalité virtuelle.

3. EXIGENCES

Il est demandé aux soumissionnaires d'inclure dans la proposition des éléments démontrant *une capacité, des réalisations ou des expériences*.

- Proposer plusieurs solutions de plateformes métavers ;
- Proposer des équipements adaptés à la plateforme et à son utilisation;
- Proposer une offre de formation pour les jeunes ainsi que les professionnels de la jeunesse.

Le prestataire doit également pouvoir démontrer les **compétences** suivantes :

- Une parfaite maîtrise écrite et orale du français;
- Un bon niveau (lu, écrit, parlé) en anglais;
- Sa capacité à travailler de façon autonome et proactive.

4. PRÉPARATION ET DÉPÔT DE LA PROPOSITION

Le consultant devra fournir une **offre de service avec ventilation des honoraires** par poste de dépense. **L'offre de service** doit contenir les éléments suivants :

- Coordonnées de l'entreprise soumissionnaire (adresse postale et électronique, numéro de téléphone);
- Description de l'entreprise, y compris son expérience ou son expertise (tel qu'indiqué dans la section 3);
- Description du mandat et des tâches telles que comprises par l'entreprise;
- Coût selon les tâches et échéanciers.

Date d'ouverture de l'appel d'offres : 20 août 2024

Date d'échéance : 2 septembre 2024, 18h (heure de Terre-Neuve)

La date limite pour déposer une proposition est le lundi 2 septembre à 18h (heure de Terre-Neuve). Les offres remises hors des délais ne seront pas prises en compte.

Communication :

Pour toutes questions concernant cet appel de propositions, communiquez avec Maïlys RIBOT à l'adresse suivante : mailys.ribot@fftnl.ca.

Les propositions doivent être envoyées par courrier électronique à appel-offres@fjtnl.ca au plus tard à la date et l'heure mentionnées ci-dessus.

5. MODALITÉS

Les modalités qui suivent s'appliquent au présent appel d'offres. Le fait de présenter une proposition en réponse à la présente demande constitue l'acceptation de ces exigences et modalités.

Droit de modification :

Le demandeur se réserve le droit de modifier l'appel ou d'ajouter des éléments à son contenu. Dans un tel cas, les soumissionnaires seront avisés.

Langue de travail :

Le français oral et écrit et l'anglais oral et écrit sont exigés pour ce travail. Toutefois, la communication avec le commanditaire et les extrants devront se faire en français.

Évaluation des propositions :

Les soumissions seront évaluées par la FJTNL, qui se réserve le droit d'accorder un contrat strictement en fonction des propositions soumises ou d'entamer d'autres négociations avec un ou d'autres consultants. Le comité d'évaluation se réserve le droit de rejeter toutes les propositions. Seul le soumissionnaire retenu sera informé.

Acceptation et entente contractuelle :

Le demandeur n'a aucune obligation envers un soumissionnaire avant qu'une entente de service soit signée entre le demandeur et le consultant retenu.

Annulation de contrat :

Certains motifs justifient une résiliation de contrat entre le demandeur et le consultant. Ces motifs peuvent être, notamment, les suivants :

- Le consultant ne respecte pas une des exigences essentielles au contrat ou aux spécifications;
- Le consultant n'est plus solvable;
- Le consultant a déclaré faillite.

Propriété matérielle et droits d'auteurs :

Les travaux réalisés par le fournisseur en vertu du présent contrat, y compris tous les accessoires tels les rapports de recherche et autres, deviendront la propriété entière et exclusive de la FJTNL, qui pourra en disposer à son gré. Le fournisseur cède et transfère à la FJTNL tous les droits d'auteur sur les documents réalisés en vertu du présent contrat. Cette cession de droits d'auteur est consentie sans limites de territoire ni de temps et sans limites de quelque nature que ce soit.
